

MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

Séance du 19 octobre 2021

Secrétaire de séance : Magali ONCUL

Procuration : Marie COMMARET à Marie-Laure GAILLARD

Le conseil municipal, réuni le 19 octobre 2021 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 14 septembre 2021 à l'unanimité des présents

2021-049

Chapelle de Bellor – Travaux – Attribution des lots n°1-2-3-5 et 6

M. Laurent JANAUDY présente l'analyse des offres de la commission d'analyse réunie le 6 octobre qui a suivi la réception des plis du 27 septembre pour 5 lots du marché travaux, les autres lots ayant été attribués antérieurement. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, entérine les propositions de la commission d'analyse des offres pour les lots suivants :

N° Lot	Désignation	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
1	VRD	SOTRAPP TP	5 810,00 €	6 972,00 €
2	Gros-Œuvre	BARBEROT SARL	6 430,00 €	7 716,00 €
3	Zinguerie - Couverture	PIRON SARL	13 669,55 €	16 403,46 €
5	Echaffaudage - Enduits - Peinture	BARBEROT SARL	43 228,00 €	51 873,60 €
6	Déplombage	JUILLARD ENVIRONNEMENT	20 760,00 €	24 912,00 €

M. Laurent JANAUDY présente le plan de financement définitif qui en découle et précise que les travaux débiteront le 1^{er} mars 2021.

2021-050

CA3B – Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'Attribution de compensation 2021

M. le Maire présente le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées relatif à l'ajustement du fonds de solidarité aux communes de moins de 1 000 habitants au sein du pacte financier et fiscal de solidarité et sur la révision de l'attribution de compensation au titre de l'année 2021. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de se prononcer favorablement sur le montant du fonds de solidarité (3 119.00 €) et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation (23 116.91 €).

2021-051

Délibération budgétaire – Instauration de la provision pour créances douteuses

M. le Maire informe que, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivités mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira par une demande d'admission en non-valeur. M. le Maire précise que le principe des provisions semi-budgétaire est le régime de droit commun et qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul de dotations aux provisions des créances douteuses applicable à l'ensemble des budgets.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter les méthodes suivantes pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, et pour l'ensemble des budgets :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
Créances supérieures à 2 ans	15%
Surendettement et/ou procédure collectives	100%
Litige	Selon l'étendue du litige

Les crédits correspondants seront inscrits chaque année à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel

Ecole : - Mise à disposition de deux salles de classe pendant les vacances de la Toussaint, du lundi 25 au vendredi 29 octobre dans le cadre du dispositif « stage réussite ».

- Compte-rendu de l'après-midi d'accueil de la classe des cycles 2 et 3 (CE2, CM1 et CM2) en mairie pour une présentation du fonctionnement des services communaux et du conseil municipal le lundi 18 octobre 2021.

Bibliothèque : Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2021.

- Nuit de la lecture : Présentation de la manifestation qui aura lieu en début d'année 2022 avec proposition de l'animation « Les charentaises bleues », subventionnée à hauteur de 50% par le Direction de la Lecture Publique du Département de l'Ain.

- La nouvelle enseigne, ainsi que le nouveau mobilier sont maintenant installés.

Personnel communal – Prestations sociales 2021 : Reconstitution de l'attribution de chèques Cadhoc pour les agents communaux.

Finances : Présentation de l'analyse financière de la commune établie par le Centre des Finances Publiques au titre des exercices 2016 à 2020.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI

Syndicat des eaux Bresse Revermont : Présentation du RPQS de l'année 2020.

DECI : Proposition de nouveaux projets d'implantation d'une réserve incendie au lieu-dit « Rouboz ».

Matériel service technique : Réparation de l'embrayage du tracteur New Holland pour un montant de 2 649.37 € HT, soit 3 179.24 € TTC.

Amicale des pompiers : Demande d'emplacement pour le stockage du bois nécessaire à la fête des gaufres. Etude en cours.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme

Ecole : Devis de l'entreprise BUIRON Hervé accepté pour la réparation des brise-soleils pour un montant de 672.00 € HT, soit 806.40 € TTC.

Local Technique : Devis de l'entreprise CANNARD accepté pour le remplacement de 20 plaques de fibro TN de la toiture pour un montant de 2 400.00 € HT, soit 2 880.00 € TTC.

Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet

Bulletin municipal : Devis de la société RECTO VERSO accepté pour l'édition du bulletin municipal 2022 et des calendriers des fêtes pour un montant de 1 330.00 € HT, soit 1 596.00 € TTC.

Illuminations : Devis de la SARL BOUTON NOGA accepté pour la pose et la dépose des cordons lumineux (Eglise, poids public et halle) et l'installation des guirlandes de la rue centrale pour un montant de 495.00 € HT, soit 594.00 € TTC.

Devis de la société Espace fleuri accepté pour l'achat du sapin de Noël 2021 pour un montant de 135.00 € HT plus 30.00 € HT de livraison, soit 198.00 € TTC.

Cérémonie du 11 novembre : En présence de l'Union Musicale de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le défilé aura lieu à 9h30 et sera suivi de la cérémonie commémorative avec remise de médailles aux sapeurs-pompiers volontaires de la commune et du vin d'honneur à la salle polyvalente (Obligation du pass-sanitaire pour le vin d'honneur).

CCAS : Du fait des contraintes sanitaires actuelles, le traditionnel repas des aînés n'aura pas lieu. Reconduction des bons d'achat et des colis (Personnes en maisons de retraite).

Logement 100 rue centrale : L'état des lieux sortant de M. Damien MOREL sera effectué le vendredi 29 octobre 2021 à 17h00.

Un dossier de demande de logement a été étudié par la commission mais n'a pas été retenu.

Divers :

Epicerie : Compte-rendu de la situation relative à la fermeture du commerce. En attente des préconisations de l'assistance juridique.

CA3B : Présentation de l'article du magazine « Le Grand Mag » dédié à la commune.

Date à retenir

Mercredi 20 octobre : Réunion CCAS à 19h00 ;

Jeudi 21 octobre : Réunion commission bâtiments à 20h00 ;

Mercredi 3 novembre : Réunion commission bulletin municipal à 19h30.

Date du prochain conseil municipal le mardi 16 novembre 2021 à 20h00

M. L. 

Nicolas SCHWEITZER